

11, rue du Château
L-6922 BERG



Tél.: 77 00 49 – 1
Fax: 77 00 82
E-mail: info@betzdorf.lu

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
du Conseil Communal de BETZDORF

Séance publique du : 27.01.2017
Date de la convocation des conseillers : 20.01.2017
Date de publication de la séance : 20.01.2017

Présents :

M. Edgard Arendt, M. Patrick Lamhène, Mme Fernande Klares-Goergen, M. Reinhold Dahlem, M. Marc Ries, M. René Paulus, Mme Joëlle Schiltz, M. Jules Sauer, M. Patrice Silverio, M. Henri Ries, M. Jean-Pierre Meisch

Absents excusés : /

Véronique Hengen, secrétaire communale

ORDRE DU JOUR No : 11

Introduction d'un règlement communal concernant le remboursement des / d'une partie des frais d'inscription pour les cours dans la cadre de la formation jeunesse.

Le conseil communal,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la demande de partenariat dans le cadre de la formation jeunesse du 16 novembre 2016 de « Elisabeth – Anne asbl » ;

Considérant que le service jeunesse d'Elisabeth est agréé comme organisme de formation reconnu par le Service National de la Jeunesse (SNJ) et organise depuis 2013 régulièrement des formations destinées à tous les jeunes de 15 à 30 ans habitant au Grand-Duché de Luxembourg ;

Considérant que le but de la formation jeunesse est de contribuer à l'épanouissement du jeune, de développer ses compétences existantes et de lui permettre d'en acquérir des nouvelles ;

Considérant que les formations sont payantes qu'il est par conséquent loisible de soutenir les jeunes moyennant un remboursement des frais / d'une partie des frais d'inscription pour les différents cours ;

Entendu les explications du collège des bourgmestre et échevins ;

Après avoir délibéré conformément à la loi, décide à l'unanimité des voix des membres présents, d'introduire un règlement communal concernant le remboursement des / d'une partie des frais d'inscription pour les cours dans le cadre de la formation jeunesse et ayant la teneur suivante :

Article 1^{er} :

La Commune rembourse aux jeunes résidents les / une partie des frais d'inscription pour les formations organisées par le service jeunesse d'Elisabeth dans le cadre de la formation jeunesse :

- formation « Babysitting » :
remboursement intégral des frais d'inscription ;
- formation « Animateur Brevet A » (nécessaire pour l'encadrement des activités de vacances) ;
formation « Animateur B » (nécessaire pour l'accompagnement des colonies de vacances) :
remboursement intégral, déduction faite d'une participation propre de 50 euros du jeune, des frais d'inscription ;

Article 2 :

Pourront bénéficier de ce remboursement tous les jeunes de 15 à 30 ans non rémunérés sur présentation d'un certificat de participation indiquant les frais de formation payés par le jeune.

Berg, date qu'en tête.

Suivent les signatures.

Pour expédition conforme, Berg, le 6 février 2017.

Le bourgmestre,

Le secrétaire,

Certificat de Publication

Le bourgmestre de la commune de Betzdorf certifie par la présente, que l'avis concernant la délibération du conseil communal du 27 janvier 2017 portant introduction d'un règlement communal concernant le remboursement des / d'une partie des frais d'inscription pour les cours dans le cadre de la formation jeunesse

est dûment publié et affiché dans toutes les sections de la commune de Betzdorf prévus à cet effet à partir du 6 février 2017. Par ailleurs, mention en sera faite au bulletin communal distribué périodiquement à tous les ménages de la commune.

Berg, le 6 février 2017.

Le bourgmestre,

Le secrétaire,